

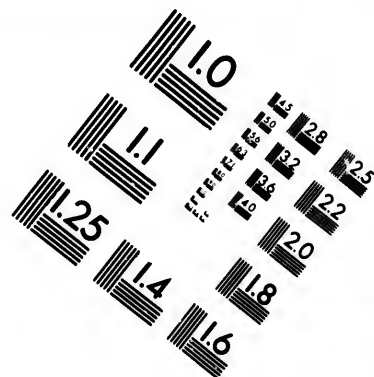
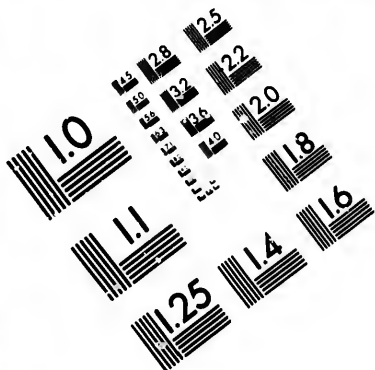
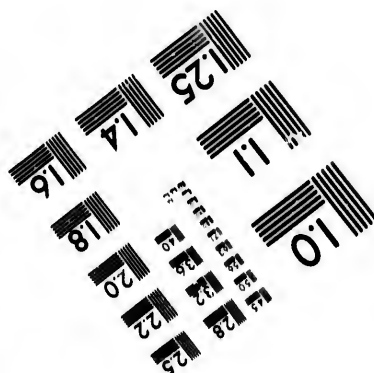
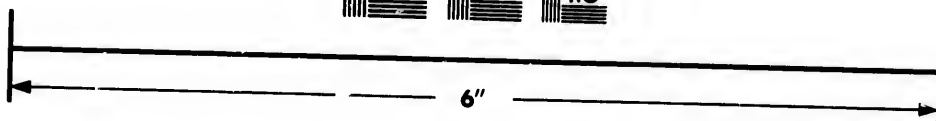
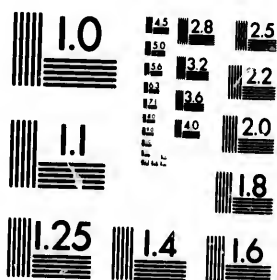


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4303

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

☐ Coloured covers/
Couverture de couleur

☐ Covers damaged/
Couverture endommagée

☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque

☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure

☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

☒ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Copy lacking after page 16.

☐ Coloured pages/
Pages de couleur

☐ Pages damaged/
Pages endommagées

☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

☒ Pages detached/
Pages détachées

☒ Showthrough/
Transparence

☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire

☐ Only edition available/
Seule édition disponible

☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

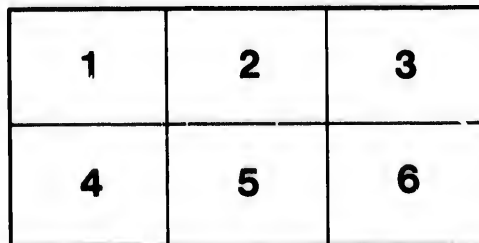
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

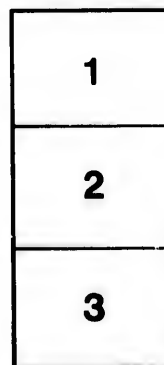
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



1001
1002
1003
1004
1005
1006
1007
1008
1009
1010
1011
1012
1013
1014
1015
1016
1017
1018
1019
1020
1021
1022
1023
1024
1025
1026
1027
1028
1029
1030
1031
1032
1033
1034
1035
1036
1037
1038
1039
1040
1041
1042
1043
1044
1045
1046
1047
1048
1049
1050
1051
1052
1053
1054
1055
1056
1057
1058
1059
1060
1061
1062
1063
1064
1065
1066
1067
1068
1069
1070
1071
1072
1073
1074
1075
1076
1077
1078
1079
1080
1081
1082
1083
1084
1085
1086
1087
1088
1089
1090
1091
1092
1093
1094
1095
1096
1097
1098
1099
1100
1101
1102
1103
1104
1105
1106
1107
1108
1109
1110
1111
1112
1113
1114
1115
1116
1117
1118
1119
1120
1121
1122
1123
1124
1125
1126
1127
1128
1129
1130
1131
1132
1133
1134
1135
1136
1137
1138
1139
1140
1141
1142
1143
1144
1145
1146
1147
1148
1149
1150
1151
1152
1153
1154
1155
1156
1157
1158
1159
1160
1161
1162
1163
1164
1165
1166
1167
1168
1169
1170
1171
1172
1173
1174
1175
1176
1177
1178
1179
1180
1181
1182
1183
1184
1185
1186
1187
1188
1189
1190
1191
1192
1193
1194
1195
1196
1197
1198
1199
1200
1201
1202
1203
1204
1205
1206
1207
1208
1209
1210
1211
1212
1213
1214
1215
1216
1217
1218
1219
1220
1221
1222
1223
1224
1225
1226
1227
1228
1229
1230
1231
1232
1233
1234
1235
1236
1237
1238
1239
1240
1241
1242
1243
1244
1245
1246
1247
1248
1249
1250
1251
1252
1253
1254
1255
1256
1257
1258
1259
1260
1261
1262
1263
1264
1265
1266
1267
1268
1269
1270
1271
1272
1273
1274
1275
1276
1277
1278
1279
1280
1281
1282
1283
1284
1285
1286
1287
1288
1289
1290
1291
1292
1293
1294
1295
1296
1297
1298
1299
1300
1301
1302
1303
1304
1305
1306
1307
1308
1309
1310
1311
1312
1313
1314
1315
1316
1317
1318
1319
1320
1321
1322
1323
1324
1325
1326
1327
1328
1329
1330
1331
1332
1333
1334
1335
1336
1337
1338
1339
1340
1341
1342
1343
1344
1345
1346
1347
1348
1349
1350
1351
1352
1353
1354
1355
1356
1357
1358
1359
1360
1361
1362
1363
1364
1365
1366
1367
1368
1369
1370
1371
1372
1373
1374
1375
1376
1377
1378
1379
1380
1381
1382
1383
1384
1385
1386
1387
1388
1389
1390
1391
1392
1393
1394
1395
1396
1397
1398
1399
1400
1401
1402
1403
1404
1405
1406
1407
1408
1409
1410
1411
1412
1413
1414
1415
1416
1417
1418
1419
1420
1421
1422
1423
1424
1425
1426
1427
1428
1429
1430
1431
1432
1433
1434
1435
1436
1437
1438
1439
1440
1441
1442
1443
1444
1445
1446
1447
1448
1449
1450
1451
1452
1453
1454
1455
1456
1457
1458
1459
1460
1461
1462
1463
1464
1465
1466
1467
1468
1469
1470
1471
1472
1473
1474
1475
1476
1477
1478
1479
1480
1481
1482
1483
1484
1485
1486
1487
1488
1489
1490
1491
1492
1493
1494
1495
1496
1497
1498
1499
1500
1501
1502
1503
1504
1505
1506
1507
1508
1509
1510
1511
1512
1513
1514
1515
1516
1517
1518
1519
1520
1521
1522
1523
1524
1525
1526
1527
1528
1529
1530
1531
1532
1533
1534
1535
1536
1537
1538
1539
1540
1541
1542
1543
1544
1545
1546
1547
1548
1549
1550
1551
1552
1553
1554
1555
1556
1557
1558
1559
1560
1561
1562
1563
1564
1565
1566
1567
1568
1569
1570
1571
1572
1573
1574
1575
1576
1577
1578
1579
1580
1581
1582
1583
1584
1585
1586
1587
1588
1589
1590
1591
1592
1593
1594
1595
1596
1597
1598
1599
1600
1601
1602
1603
1604
1605
1606
1607
1608
1609
1610
1611
1612
1613
1614
1615
1616
1617
1618
1619
1620
1621
1622
1623
1624
1625
1626
1627
1628
1629
1630
1631
1632
1633
1634
1635
1636
1637
1638
1639
1640
1641
1642
1643
1644
1645
1646
1647
1648
1649
1650
1651
1652
1653
1654
1655
1656
1657
1658
1659
1660
1661
1662
1663
1664
1665
1666
1667
1668
1669
1670
1671
1672
1673
1674
1675
1676
1677
1678
1679
1680
1681
1682
1683
1684
1685
1686
1687
1688
1689
1690
1691
1692
1693
1694
1695
1696
1697
1698
1699
1700
1701
1702
1703
1704
1705
1706
1707
1708
1709
1710
1711
1712
1713
1714
1715
1716
1717
1718
1719
1720
1721
1722
1723
1724
1725
1726
1727
1728
1729
1730
1731
1732
1733
1734
1735
1736
1737
1738
1739
1740
1741
1742
1743
1744
1745
1746
1747
1748
1749
1750
1751
1752
1753
1754
1755
1756
1757
1758
1759
1760
1761
1762
1763
1764
1765
1766
1767
1768
1769
1770
1771
1772
1773
1774
1775
1776
1777
1778
1779
1780
1781
1782
1783
1784
1785
1786
1787
1788
1789
1790
1791
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800
1801
1802
1803
1804
1805
1806
1807
1808
1809
1810
1811
1812
1813
1814
1815
1816
1817
1818
1819
1820
1821
1822
1823
1824
1825
1826
1827
1828
1829
1830
1831
1832
1833
1834
1835
1836
1837
1838
1839
1840
1841
1842
1843
1844
1845
1846
1847
1848
1849
1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050
2051
2052
2053
2054
2055
2056
2057
2058
2059
2060
2061
2062
2063
2064
2065
2066
2067
2068
2069
2070
2071
2072
2073
2074
2075
2076
2077
2078
2079
2080
2081
2082
2083
2084
2085
2086
2087
2088
2089
2090
2091
2092
2093
2094
2095
2096
2097
2098
2099
2100
2101
2102
2103
2104
2105
2106
2107
2108
2109
2110
2111
2112
2113
2114
2115
2116
2117
2118
2119
2120
2121
2122
2123
21

*Can
Pass
D*

Duffy, Thomas H.

LES FINANCES PROVINCIALES

Discours prononcé à l'assemblée législative,
le 21 février 1900

PAR

L'HON. T. H. DUFFY

M. l'Orateur,

L'honorable trésorier de la province a prononcé son discours du budget le 22 janvier et l'honorable ex-trésorier lui répond le 20 février, c'est-à-dire un mois après. On peut donc dire que ce dernier a demandé un délai plus qu'ordinaire, mais ce répit n'a pas été pris en pure perte.

Je félicite l'ex-trésorier de la patience de Bénédictin qu'il a eue pour faire des recherches dans les discours du budget de l'honorable M. Shéhyn, et aussi d'avoir étudié les règles et les principes qui ont guidé l'honorable trésorier actuel dans l'administration financière des affaires de la province.

Il nous a même dit qu'il avait ces principes gravés au fond du cœur, mais c'est vraiment regrettable qu'il ait attendu d'être dans l'opposition pour les mettre en pratique.

Pendant un mois l'opposition s'est efforcée de démolir le surplus et de jeter du discrédit sur l'état de nos finances. Je puis aussi dire que l'honorable ex-trésorier n'a rien

épargné pour faire disparaître le surplus. Mais si je démontre qu'il peut sans crainte subir tous les feux de la critique, il faut espérer qu'à l'avenir ces attaques ne se renouvelleront plus.

L'ex-trésorier a été assez imprudent pour nous lancer le défi de comparer avec avantage notre administration avec celle de nos prédécesseurs. Ce défi, je le relève immédiatement.

ADMINISTRATION MERCIER

Le 17 décembre 1891, le gouvernement était renvoyé par le lieutenant-gouverneur dans des circonstances que la Chambre connaît et que je ne me propose nullement de discuter aujourd'hui.

ARRIVÉE DES CONSERVATEURS AU POUVOIR

Le 22 décembre 1891, un ministère conservateur était formé. Ce nouveau gouvernement se présentait devant le peuple et vit ses pouvoirs confirmés par une énorme majorité.

Cette majorité ne fut obtenue qu'à cause des promesses claires et précises que fit l'administration sur certaines questions.

M. Hall, dans son discours du budget de 1892, disait :

" Sans doute nos promesses se résument à l'établissement d'une administration honnête, économe et patriotique, au rétablissement de notre crédit et à la condamnation absolue, sans réserve de la corruption et de l'extravagance."

Les ministres promettaient d'administrer honnêtement en général, mais ils promettaient particulièrement :

1. De ne pas augmenter la dette ;
2. De mettre fin à l'ère des déficits ;

3. De proportionner la dépense aux recettes.

M. Hall disait encore dans son discours :

" Je ne puis approuver ce classement des dépenses en dépenses ordinaires et en dépenses spéciales. Ces dernières sont absurdes et dangereuses et quel que soit le classement, le public comprend que nous devons avoir les fonds pour faire face à ce que nous devons ou que nous promettons de payer.

" Si notre revenu ordinaire est insuffisant et que nous soyons obligés d'emprunter, nous devons non-seulement rembourser, mais payer des intérêts. Toutes ces sommes doivent provenir de nos ressources, de notre revenu."

Il est impossible de faire une déclaration plus catégorique pour montrer que l'on voulait l'économie et c'est grâce à des déclarations de cette nature que le peuple se prononça si catégoriquement en faveur du nouveau régime.

Voyons quels ont été les résultats, après cinq années de pouvoir.

5 ANS APRES

Le 26 mai 1897, le gouvernement conservateur avait cessé de vivre. Il nous est bien permis de nous arrêter un instant pour voir si les promesses de 1891 avaient été tenues ou si, au contraire, elles étaient restées lettre morte.

AUGMENTATION DE LA DETTE

D'abord, voyons si la dette publique a été augmentée ou si, au contraire, comme l'avait promis M. Hall, les obligations de la province ont été rencontrées avec les revenus.

Le 30 juin 1892, et c'est

M. Hall qui nous

le dit dans son dis-

cours du budget du

31 janvier 1893, l'ex-

cédent de l'actif sur

le passif était de . . \$23,641,346.28

De ce montant il faut

déduire les subsides

périmés. \$ 2,018,769.22

Et rétablis par 57 Vic-

toria, chap. 5, lais-

sant un excédent du

passif sur l'actif de \$21,622,577.06

D'un autre côté l'ex-

cédent du passif sur

l'actif, au 30 juin

1897, ainsi qu'il est

constaté dans les do-

cuments officiels pla-

cés devant la cham-

bre était de. . . . \$25,491,658.16

Ce qui démontre que

dans cinq ans le pas-

sif avait augmenté

de. \$ 3,869,081.01

DEFICIT

Si nous jetons un coup d'oeil sur la dépense annuelle, nous voyons que les principes émis par M. Hall n'ont jamais été mis à exécution et que les recettes annuelles n'ont pas suffi à faire face aux dépenses.

1892-1893.
Dépenses \$4,492,116.21
Recettes . 4,467,278.21

Déficit. 24,838.00

1893-1894.
Dépenses \$4,550,629.50
Recettes . 4,320,427.22

Déficit. 230,202.28

1894-1895.
Dépenses \$4,506,633.31
Recettes . 4,343,971.65

Déficit. 162,661.66

1895-1896.
Dépenses \$4,415,267.52
Recettes . 4,359,594.91

Déficit. 55,673.61

1896-1897.
Dépenses \$4,907,281.71
Recettes . 3,923,238.70

Déficit. \$ 984,043.01

Si nous totalisons ces déficits, nous arrivons au chiffre, pour les cinq ans, de 1,457,408.56

Et si nous divisons cette somme par 5, nous trouvons en moyenne un déficit annuel de 291,481.71

TAXES NOUVELLES

Mais ce n'est pas tout.
M. Hall était sans doute sincère lorsqu'il exprimait le désir de voir

les revenus suffisants pour faire face aux dépenses et que dans ce but il imposait de nouvelles taxes qui, en dehors des revenus ordinaires, ont augmenté les recettes comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

1892-93. \$ 493,591.75
1893-94. 518,406.11
1894-95. 487,398.45
1895-96. 444,856.02
1896-97. 318,200.22

Total pour les cinq ans \$2,262,452.55

Moyenne par an. . . 452,490.51

Si nous ajoutons au total des déficits . . 1,457,408.56

Les recettes provenant de taxes. 2,262,452.55

Nous formons un total de \$3,719,661.11

Et si nous ajoutons la moyenne de déficits annuels 291,481.71

A la moyenne des recettes des taxes nouvelles. 452,490.51

nous trouvons la somme de \$ 743,972.51

De plus, pendant ces cinq années d'administration conservatrice, la dette publique a été considérablement augmentée par la réalisation d'emprunts permanents, contractés pour éteindre des emprunts temporaires, payer des subsides de chemins de fer et solder la dette flottante.

Le 30 juin 1897, la dette fondée s'élevait à \$31,196,654.08 tandis que le 30 juin 1892 elle n'était que de \$25,175,320.01

Ce qui fait une augmentation de . . . \$ 9 921,334.07 de la dette consolidée de la province, dans cette période de cinq ans.

SERVICE DES INTERETS DE LA DETTE

D'un autre côté, les intérêts sur la dette s'élevaient, en 1897-1898, à . . . \$1,476,558.36 tandis qu'en 1892-1893, nous ne payions que. 1,353,475.81

soit une augmentation de . . . 123,082.55 sur le service des intérêts à l'expiration du terme d'office des conservateurs.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES CONSERVATEURS

Au lieu donc d'avoir rempli leurs belles promesses, les conservateurs pendant les cinq années qu'ils ont été au pouvoir ont donné les résultats suivants :

1o Augmentation de la dette nette. . . .	3,869,081 10
2o Augmentation de la dette consolidée. . . .	9,021,334 07
3o Déficit annuel (moyenne).	291,481.71
4o Déficit des 5 années	\$1,457,408.56
5o Moyenne par année des taxes nouvelles	452,490.51
6o Total des taxes nouvelles, pour les cinq ans (1892-1897)	2,262,452 55
7o Total des déficits et des taxes nouvelles pour les cinq ans.	3,710,861 11
8o Augmentation du service annuel des intérêts.	123,082.55

J'ai lieu de croire que ce résumé fait comprendre qu'au lieu de la belle aurore augurant une bonne administration telle que prédite par M. Hall en 1892, nous n'avons vu qu'un nuage sombre s'abaissant sur l'échiquier provincial le 26 mai 1897 lorsque ces messieurs de l'opposition furent obligés de laisser le pouvoir.

Je ne rappelle pas ce triste état de choses pour le plaisir de me livrer à une attaque contre l'opposition actuelle ni lui faire des reproches.

Toutes ces questions ont été débattues lors des dernières élections et tranchées par le peuple lui-même. Je ne cite ces faits que pour montrer la véritable situation des affaires de la province lors de la chute du gouvernement qui nous a précédés. Je ne dis pas que les honorables messieurs de l'opposition n'ont pas fait tout ce qu'ils pouvaient, mais j'affirme que s'ils se sont sincèrement dévoués aux intérêts publics, le succès n'a pas couronné leurs efforts.

Pour me servir de termes parlementaires, je dis qu'ils sont montés au pouvoir dans des circonstances très extraordinaires. N'avaient-ils pas affirmé eux-mêmes que l'administration précédente était marquée au coin d'une incroyable extravagance ? Leur mission était de porter remède à l'état de choses existant, de mettre un terme à l'augmentation de la dette, d'en finir avec les déficits et de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense. Même en supposant les meilleures intentions à nos adversaires, je ne pense pas aller trop loin en disant que, tenant compte des fins qu'ils recherchaient du début, leur administration n'a été dans son ensemble qu'un fiasco signalé.

Encore une fois, je ne mentionne pas ces faits pour les imputer à blâme personnellement à qui que ce soit, mais dans le seul but que cette Chambre et le pays se rendent compte des difficultés énormes qui se dressaient devant l'honorable Premier Ministre et ses collègues lorsqu'ils ont pris les rênes du pouvoir pour rétablir l'ordre dans nos finances et replacer la province dans une situation satisfaisante.

Nous avons atteint le terme de notre seconde année d'administration et nous avons le droit de dire que nous avons atteint le but que nos adversaires ont si vainement poursuivi pendant cinq ans.

LE GOUVERNEMENT MARCHAND DANS UNE SITUATION DIFFICILE AU DEBUT

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur ce fait que lors de son arrivée au pouvoir, le gouvernement Marchand se trouvait dans une situation des plus difficiles, créée par l'état de choses suivant :

1o Abolition de ces taxes s'élevant à . . .	272,720 04
2o Diminution d'intérêt du C. P. R. . .	32,214 00
3o Augmentation de la dépense :	
a Intérêt de la dette. . . .	60,893 04
b Subvention additionnelle à l'Instruction	50,000 00
c Gouvernement civil, réorganisation	

des départements, augmentation de salaires . 16,249 01
d Dépenses additionnelles pour l'entretien des aliénés. 60 V., chap. 6. . . 22,000 00

149,142 05

Formant un total de . \$454,076 09

La première année de leur administration, les conservateurs ont eu comme ressources additionnelles provenant des taxes nouvelles \$452,490.51.

Quand nous sommes arrivés au pouvoir, notre position s'était empirée, puisque d'un côté nous nous trouvions privés de certains revenus, tandis que de l'autre nous voyions augmenter les dépenses incontrôlables, dont nous n'étions nullement responsables, à un chiffre de \$454,076.09

Tout le monde reconnaîtra, sans distinction de parti, je pense, que lors de son arrivée au pouvoir, le gouvernement Marchand s'est trouvé dans des conditions plus que difficiles.

Voyons maintenant les résultats que nous avons obtenus à la fin de notre second exercice.

RESULTATS DE LA SECONDE ANNEE D'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT MARCHAND

Par la conversion de la dette, opérée en vertu d'un contrat fait par nos prédécesseurs, le capital de la dette a été augmenté et l'intérêt diminué.

LA DETTE PUBLIQUE DIMINUEE

Durant l'année fiscale qui s'est close le 30 juin dernier, l'administration actuelle a diminué la dette dans des proportions considérables, aux dépens du revenu ordinaire, soit une somme de \$120,241.96, comme l'on peut s'en convaincre par ce qui suit :

Au 30 juin 1898, le passif surpassait l'actif de. . . \$25,830,523.57

Au 30 juin 1899, le passif surpassait sur l'actif de. . . \$26,625,562.47

Si nous déduisons l'augmentation de la dette par suite de la conversion. . . 915,290.86

\$25,710,281.61

Nous constatons une diminution de. . . \$ 120,241.96

SURPLUS DE L'ANNEE 1898-99

Les comptes publics montrent que le total des recettes ordinaires s'élève à. . . \$4,223,579.43

et le total des dépenses ordinaires à. . . 4,189,964.10

Surplus sur dépenses ordinaires. 33,615.33

Dépenses extraordinaires. 11,059.11

Surplus sur dépenses ordinaires et extraordinaires. 22,556.22

LA SITUATION S'AMELIORE

Si nous avions eu les mêmes sources de revenu que nos prédécesseurs, qui ont supprimé un revenu de \$304,934.04 provenant des taxes

pendant qu'ils nous chargeaient d'un surcroît de dépenses incontrôlables de \$149,142.65, comme établi ci-dessus, soit une différence totale de. . . \$454,096.09

notre surplus, au lieu d'être de. . . 33,615.33

aurait été de. . . 454,096.09

tale de. . . 487,711.42

Soit une différence totale.

Si nous ajoutons à cela la moyenne des déficits annuels des conservateurs. 291,481.71

Nous formons la somme de. . . 799,193.13

qui démontre comment et dans quelles proportions notre situation financière s'est améliorée depuis deux ans, et marque un contraste significatif avec l'administration de nos adversaires. Ces messieurs ne sauraient d'ailleurs se plaindre que nous prenons la moyenne de leurs 5 années d'administration.

COMPARAISON DE L'ANNEE 1898-1899, AVEC LA DERNIERE ANNEE D'ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Si nous faisons une comparaison de l'année 1898-1899 avec la dernière année de l'administration conservatrice, nous constatons des faits encore plus étonnants.

Durant l'année 1896-1897, les recettes ordinaires se sont élevées à. . . \$3,874,966.22

les dépenses ordinaires à 4,685,450.44

laissant un déficit de. . . \$ 810,484.22

En y ajoutant notre surplus de. . . 33,615.33

nous formons un total de \$ 844,099.53 représentant la véritable amélioration réalisée dans nos finances, au cours de la deuxième année de l'administration actuelle, sur la dernière année de gestion des conservateurs.

Le bilan de l'année 1896-1897, y compris les dépenses extraordinaires, (conservateur) se résume comme suit :

Dépenses. \$4,907,281.71
Recettes. 3,923,238.70

Déficit total. 984,043.01

En ajoutant notre surplus, y compris les dépenses extraordinaires. 22,546.22

nous avons la somme de 1,006,589.23

Il me semble donc inutile d'insister pour démontrer que les résultats ont dépassé toutes les espérances.

SURPLUS DANS LES RECETTES ORDINAIRES SUR LES DEPENSES ORDINAIRES

L'hon. ex-trésorier est vraiment plaisant lorsqu'il semble se réjouir des applaudissements de ses amis provoqués par le fait que l'hon. Premier Ministre aurait indiqué un surplus de trois chiffres différents, suivant qu'il tient ou ne tient pas compte des dépenses extraordinaires et des fonds en fidéicommiss.

Il n'y a cependant, même à première vue, rien d'étonnant dans les déclarations du premier ministre, mais l'hon. ex-trésorier semble oublier qu'il a lui-même fait dans le temps un discours du budget. Il est

vrai qu'alors il ne parlait pas de surplus. De son temps, les surplus étaient inconnus, mais il en a eu en perspective.

Dans ses estimations de recettes et de dépenses pour l'année suivante, il déclarait à la page 21, que les recettes ordinaires excéderaient les dépenses ordinaires de . \$73,299.40 et que la recette totale, à l'exclusion des dépôts de garantie, etc., laisserait un surplus, sur la dépense totale de. . . . 2,705.40

L'hon. M. Atwater avait donc alors un surplus variable suivant qu'il prenait ou ne prenait pas en compte toutes les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires. Ici ses dispositions à jouer au prophète l'ont trahi et il n'a pas osé prévoir un troisième surplus en faisant entrer en ligne de compte les fonds en fidéicommiss, etc.

La différence entre le premier surplus et le second était déjà si grande, qu'il lui a été impossible de pousser plus loin ses prophéties. Il est inutile d'ajouter que tout cela s'est réduit à des illusions, que ses prédictions ne se sont pas réalisées et que les surplus annoncés ne se sont jamais révélés sous une forme tangible.

L'ON ESSAIE DE FAIRE DISPARAITRE LE SURPLUS

L'ex-trésorier s'est efforcé d'annihiler le surplus en disant :

1o Que nous avons reçu des arrérages appartenant aux années précédentes et 2o que nous avons reporté sur l'année 1899-1900 certains paiements qui devaient être faits en 30 juin 1899.

\$42,337.86 DE RECETTES PROVENANT DU GOUVERNEMENT FEDERAL

L'hon. M. Atwater s'est esrimé pour une somme de \$42,337.86 d'arrérages que nous avons reçus du gouvernement fédéral. Mais cette somme ne fait-elle pas partie des revenus ordinaires et ne devrait-elle pas être régulièrement portée au compte des recettes ordinaires ? Elle n'a pas été payée par le gouvernement d'Ottawa l'année précédente, et dès lors notre déficit pour cette année s'est accru d'autant et nous en avons pris toute la responsabilité.

Cette somme est entrée comme recette ordinaire et il ne pouvait en être autrement.

Si nous référons au discours de l'honorable ex-trésorier, nous constatons qu'il s'est trouvé en face d'une situation analogue. En traitant des retenues de certaines sommes que faisait le gouvernement fédéral, il dit à la page 5 :

"En 1894, mon prédécesseur comptait avec confiance sur certains paiements d'intérêt qui nous étaient dus par le gouvernement de la Puissance. Ces montants nous avaient été versés sans interruption depuis la Confédération et représentaient \$71,385.95 annuellement. Ce montant comprenait les intérêts sur la part de la province dans le fonds des écoles communes qui est entre les mains du gouvernement fédéral, savoir, \$50,770.22, et les intérêts sur certains fonds en fidéicommis appartenant à cette province, mais qui sont aussi entre les mains de la Puissance depuis la Confédération.

"Le paiement semi-annuel du premier de ces items, c'est-à-dire

le fonds des écoles, qui devenait dû le premier janvier dernier, a été retenu par le gouvernement fédéral à la suite d'un protêt fait par le gouvernement d'Ontario.

"Ce gouvernement a protesté vigoureusement au nom de cette province, et je suis heureux de pouvoir déclarer que nos représentations ont été bien accueillies. Le gouvernement fédéral, le 15 juillet dernier, nous a payé la somme de \$25,355.11, mais il était trop tard pour que l'on pût la compter dans les recettes de l'exercice qui venait d'expirer, de sorte que les recettes de cette année en sont réduites d'autant."

L'hon. M. Atwater avait donc fait entrer les arrérages dans les recettes probables pour l'année suivante. C'est aussi exactement ce que nous avons fait en présence d'une situation analogue et il était impossible d'en agir autrement.

RECLAMATION DUSSAULT

L'honorable ex-trésorier prétend encore qu'il y a une somme dans le budget supplémentaire de cette année et qui s'élève à \$27,052.97, montant de la réclamation Dussault, qui aurait dû être payée et comprise dans les dépenses de l'année dernière.

Sans vouloir entrer dans le mérite de la question, qui donnera bientôt lieu à une discussion complète, il reste évident que l'on ne pouvait imputer cette somme sur le dernier exercice. Cette prétention est puérile.

La somme réclamée par Dussault représente une balance pour contrats d'impressions, etc., faits en juin 1891.

Le gouvernement précédent a déjà payé pour ces travaux une somme

de \$16,758.00, la balance restant en suspens.

Depuis, les difficultés se sont aplanies et le montant accepté de la réclamation a été définitivement arrêté dans l'ordre en conseil du 9 mai 1899, mais à cette date ce montant n'est nullement devenu exigible. Le paiement en a été suspendu pour attendre :

1o Que la législature ait voté les fonds et

2o Que Dussault, qui a fait cession de ses biens en 1891, rapporte et procure au gouvernement les reçus et décharges de tous ses créanciers qui n'avaient pas été désintéressés. Il est donc évident que cette somme ne pouvait pas être payée en vertu de l'ordre en conseil sur l'exercice finissant le 30 juin 1899 et que ce n'était pas une dette contractée dans le cours de l'année.

RECLAMATIONS IMPAYEES

En outre de la réclamation Dussault, l'on soutient que certaines sommes dues par les départements des Terres, forêts et pêcheries, de la Colonisation et des Mines n'ont pas été payées sur le budget de l'année 1898-1899.

Ces remarques de l'ex-trésorier tendent à un double but : montrer 1o que l'on a violé les principes invoqués par l'honorable premier ministre, trésorier de la province ; 2o que le surplus est diminué ou disparait.

REGLE POSEE PAR LE PREMIER MINISTRE

Sur le premier point, l'hon. M. Atwater cite un passage du discours du budget du 14 décembre 1897, alors que le premier ministre disait :

"Le gouvernement précédent

avait, en outre, par une législation, adoptée dans les dernières semaines de la session, imposé au Trésor le paiement de fortes sommes auxquelles il n'avait pas été pourvu dans le budget de l'année. Il fallait bien les solder, et rien ne nous justifiait de reporter sur l'année en cours des dettes contractées et échues durant l'année précédente. C'eût été décharger les comptes d'une année au moyen d'un procédé irrégulier et décevant, au détriment de l'année suivante, quitte à continuer ces virements d'année en année, en dissimulant la situation réelle."

Ce principe émis par le premier ministre énonce une règle exacte que l'on doit suivre pour les paiements à effectuer. Nous acceptons ce principe et cette règle générale, et nous sommes disposés à les suivre. Cette déclaration du premier ministre s'appliquait également à la situation d'alors. Mais comme pour toutes les règles générales, il peut être parfois impossible de les suivre sans jamais en dévier. Cela ne veut pas dire que sur un budget de plus de 4 millions de dollars chaque année, nous ne serons pas obligés d'enfreindre la règle pour quelques centaines et même quelques mille dollars. Les comptes peuvent n'avoir pas été présentés en temps et aussi, en raison de circonstances exceptionnelles, il peut arriver que le gouvernement ait à faire face à des dépenses, quand les crédits sont épuisés.

Mais dans l'ensemble, la règle doit être observée et, comme je l'ai dit, nous l'avons acceptée et nous l'accepterons encore.

Quand le premier ministre fit cette déclaration, voici quelle était la situation :

Nous arrivâmes au pouvoir, le 26 mai 1897, et l'année fiscale finis-

sait le 30 juin, 1 mois et cinq jours après cette date.

La situation financière accusait alors les chiffres suivants :

Au 26 mai 1897 :

Total de la dépense ordinaire. \$3,808,001.46

Total des recettes ordinaires. 3,212,493.69

Déficit. 595,507.67

Au 30 juin, le déficit s'élevait à. 810,482.20

Les créanciers réclamaient le paiement de leurs créances et nous n'avions rien pour y faire face.

Que fallait-il faire dans ces circonstances ?

L'article 784, parag. 2, indiquait le remède, et voici ce que dit l'article :

“ Lorsqu'une dépense imprévue pour laquelle il n'a pas été pourvu par la législature est urgente et requise immédiatement pour le bien public, sur le rapport du trésorier, qu'il n'y a pas de disposition législatives, et du ministre ayant charge de la branche particulière du service, qu'il y a nécessité urgente, le lieutenant-gouverneur en conseil peut donner ordre de préparer un mandat spécial pour l'émission du montant jugé nécessaire ; ce mandat est signé par le lieutenant-gouverneur lui-même, et le montant en est porté par le trésorier à un compte spécial, sur lequel des mandats peuvent être émis, de temps à autre, de la manière ordinaire, selon qu'ils sont requis. ”

Nous avons suivi ces prévisions de la loi et nous avons émis des mandats spéciaux au montant de. \$ 281,628.16

sur lesquels nous avons tiré pour payer ces dettes. \$ 258,586.45

Nos adversaires nous ont blâmé

d'avoir suivi cette ligne de conduite.

Ils disent qu'au lieu d'avoir émis des mandats spéciaux, nous aurions dû reporter les paiements sur l'année suivante et les prélever sur les recettes ordinaires.

C'est dans ces circonstances que le premier ministre a posé le principe général et déclaré que le gouvernement ne devait pas reporter les paiements d'une année sur l'autre par des procédés qui faussent les situations financières. Toute personne impartiale, j'en suis convaincu, sera d'avis que cette règle, en général, doit trouver son application toutes les fois que les circonstances le permettent.

Mais jamais le premier ministre n'a soutenu qu'il n'en fallait faire d'infraction, alors même qu'il ne s'agirait que d'un dollar. Au contraire, même pour l'année finissant le 30 juin 1897, après avoir émis les mandats spéciaux que nos adversaires lui reprochent, n'est-il pas de fait notoire que nous avons reporté sur l'année suivante :

Département de la Colonisation et des Mines \$26,310.19
Département des Terres

Forêts et Pêcheries . 6,877.01

La règle ne pouvait aller jusqu'à s'appliquer à ces items.

En outre de ces deux sommes auxquelles il a fait allusion, l'hon. M. Atwater, dans son discours en réponse à celui de l'hon. M. Marchand, a fait encore la déclaration suivante : “ En réponse à un ordre de la Chambre, le 9 février, il a été déposé un tat des dépenses—restées impayées et dues à des gardes forestiers, explorateurs, ou pour le cadastre, en vertu de contrats passés entre le 26 mai 1897 et le 30 juin 1899 pour un montant de. . . . \$58,042.40 et l'hon. député déclare que nous

aurions dû ajouter cette somme à la dépense ordinaire et il se livre lui-même à cette opération pour faire disparaître le surplus.

Certes, je crois l'hon. M. Atwater trop sincère pour qu'il se soit pris lui-même au sérieux.

Il déclare lui-même que ces engagements s'appliquent à plusieurs années, à 3 ans en réalité et il demande de reporter toute la dépense de ces 3 années sur un seul exercice financier. C'est trop clairement montrer qu'il veut à tout prix découvrir un déficit. C'est aussi un fait bien connu que dans le département de la colonisation et des mines, des contrats pour explorations sont donnés qui demandent deux ou trois et même 4 ans pour être exécutés.

Le prix des arpentages est dû lorsque les travaux sont terminés, à moins qu'il ne soit stipulé qu'il sera payé des avances. Si nous examinons ce document, nous voyons que du 30 juin 1898, à la fin de l'année fiscale, 30 juin 1899, il en a été accordé pour. \$24,894.02

tandis que comme question de fait il n'y en a que pour. 2,485.66 d'exécutés. La balance

de. \$22,000.00 environ ne saurait être imputée sur l'exercice 1898-1899, ni être portée au compte de la dépense, puisqu'elle n'est pas exigible.

Il en est de même de tous les autres item mentionnés dans le document en question.

La somme de. \$58,612.40 n'est donc pas en question et ne pouvait être en sérieuse considération.

La seule somme qui puisse nous occuper est celle de. . . . \$16,436.45

dont a parlé l'honorable ex-trésorier.

SOMMES REPORTEES SUR 1899-1900

L'opposition s'est donné un mal infini pour démontrer que nous avons reporté sur l'exercice 1899-1900 :

Département de la Colonisation et des Mines. \$16,436.45
Département des Terres.

Forêts et Pêcheries. 9,715.46
et nous l'avons entendu dire de jour en jour :

1o C'est une violation de la règle posée par le premier ministre.

2o Si ces sommes avaient été payées elles auraient réduit le surplus de. \$26,151.91

Je pense avoir démontré que nous n'avons pas transgressé la règle posée par le premier ministre ; je vais maintenant prouver.

1o Que telle a été la pratique constante de nos adversaires et que chaque année, ils ont fait des reports de ce genre pour des sommes considérables.

2o Que les paiements faits régulièrement dans le cours de l'année, loin d'amoinrir le surplus, n'ont produit que l'effet contraire.

L'ANCIENNE COUTUME DE NOS ADVERSAIRES

Jetons un coup d'œil sur ce que faisaient nos amis de l'opposition lorsqu'ils étaient au pouvoir et les reports pratiqués d'années en années dans le ministère de la Colonisation.

Ils ont reporté le :
30 juin 1893. \$12,514.17
do 1894. 14,107.41
do 1895. 39,573.43
do 1896. 48,481.02

Le 30 juin 1897, après avoir émis les mandats spéciaux que l'on nous reproche, nous avons dû faire un report sur 1898 de . . . \$26,303.19 somme due par nos prédécesseurs.

Pour l'année finissant le 30 juin 1898, le report sur 1899 a été de . . . \$29,561.82 et pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1899, de . . . \$16,436.45

Dans le département des Terres, Forêts et Pêcheries, malgré les mandats spéciaux, nous avons encore dû faire face, en 1897, aux dettes de nos prédécesseurs. Voici l'état des reports depuis lors :

30 juin 1897.	\$6,877.10
do 1898.	4,758.60
do 1899.	9,715.46

Je pense avoir ainsi démontré que la coutume invariable dans le département des Terres, Forêts et Pêcheries, tout aussi bien que dans celui de la Colonisation, a été de pratiquer ces reports de certaines sommes dues d'une année sur l'autre. Ces sommes n'ont toutefois jamais été moindres que l'année dernière. L'explication donnée par l'honorable ministre des Terres, Forêts et Pêcheries, pour justifier ce qui a été fait, est très claire et plausible.

La somme reportée était due aux gendarmes, qui sont payés sur les dépenses générales allouées au département.

Au cours de l'année dernière, un événement imprévu s'est produit. Au mois de mars 1899, une grande exposition a eu lieu à New-York et l'honorable ministre a saisi l'occasion pour faire connaître aux sportsmen américains le superbe paradis de sport que l'on trouve dans la province de Québec. Tout le monde a applaudi à l'idée de l'honorable commissaire des Terres.

Il n'avait pas de fonds spéciaux pour cette exposition et il a été forcé de payer les dépenses sur les frais généraux de son département.

Ce chapitre de son budget s'est trouvé dès lors diminué de \$8,798.57.

Mais, d'un autre côté, il a rendu au Trésor des sommes votées sur d'autres items et non dépensées, pour un montant de \$2,431.59. Ces \$2,431.59 votées pour des fins spéciales ne pouvaient être affectées ailleurs.

Et c'est comme résultat de ce qui précède, que les dépenses générales étant épuisées, certains employés ont été obligés d'attendre le 8 juillet pour recevoir leur salaire du mois de juin.

L'on a parlé beaucoup de ce fait comme d'une chose extraordinaire. Ce n'est cependant pas anormal. Ceux qui se livrent aujourd'hui à la critique ont été de plus grands pêcheurs que l'honorable commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, et sans avoir les mêmes excuses valables.

Si nous regardons aux Comptes publics de 1896, pages 110 et suivantes, nous trouvons tout un lot d'employés, shérifs, protonotaires, employés de la Cour de Circuit, de la Cour d'Appel, etc., qui n'ont été payés que jusqu'au 30 mai 1896, c'est-à-dire pour 11 mois de salaire.

Le montant total de leur salaire était de . . . \$236,197.46 et dont le onzième, soit 21,472.49 n'a été payé à ces fonctionnaires que sur l'année suivante.

Nous n'avons aucune explication justifiant ce retard dans les paiements. Rien ne nous montre un événement imprévu nécessitant une dépense utile comme l'exposition

de New-York et le peuple, malicieusement, peut l'attribuer à de l'extravagance.

LE SURPLUS N'EST PAS REDUIT

Le fait qu'une somme de \$9,715.47 dans le département des Terres, forêts et pêcheries et une somme de \$16,436.45 dans le département de la Colonisation et des Mines ont été reportées sur l'année 1899-1900, ne prouve nullement que les recettes de l'année dernière n'ont pas été suffisantes pour faire face aux dépenses ordinaires et extraordinaires de 1898-1899, et que le surplus ait en quoi que ce soit souffert un coup terrible. Un examen attentif des données ci-dessous prouve le contraire. Elles montrent que si nous avons reporté certaines sommes sur l'année courante, nous avons en revanche payé de plus forts montants provenant de l'année 1897-1898.

Sommes payées par le département des Terres, etc. :

Dans l'année 1898-1899,
payé pour 1897-1898. \$ 4,494.69

Sommes payées par le département de la Colonisation :

Dans l'année 1898-1899,
payé pour 1897-1898. \$29,561.82

Total. . . . \$34,055.51

Sommes reportées de 1898-1899
sur 1899-1900 :

Département des Terres \$ 9,715.45

" Colonisation \$16,436.45

\$26,151.91

Ce qui laisse une balance en faveur de l'année

1898-1899 de. . . . \$7,903.60

Il est dès lors évident que si toutes les recettes de l'année expirée le

30 juin 1899 n'avaient été employées qu'au paiement de la dépense de cette année, le surplus, au lieu d'être diminué, aurait été augmenté de la somme de. . . . \$7,903.60
et qu'au lieu d'être de \$33,615.33

il eut été de. . . . \$41,518.93

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'ex-trésorier est difficile à satisfaire pour ce qui regarde les dépenses et les économies du gouvernement actuel. Il se plaint que nous ayons fait des économies sur le budget de l'enseignement. Il est donc nécessaire de donner quelques explications à ce sujet.

Dans le budget de 1898-1899, il y avait une somme de \$13,000 affectée aux subventions aux municipalités pauvres. Il prétend voir dans la réponse donnée le 15 février dernier, à une demande de renseignements faite par le député de Sherbrooke, la preuve que cette somme n'a pas atteint sa destination, mais que l'on a pris une autre somme sur les \$50,000 votées en vertu de la 60^e Vict., ch. 3.

Tel n'est cependant pas le cas.

Les comptes publics de l'édition française montrent, à la page 7, que ces \$13,000 ont été payés tel qu'indiqué et l'on en retrouve une autre preuve à la page 132.

En outre de cette somme de \$13,000, il y a une autre somme de \$13,133.28 payée aux écoles élémentaires en vertu de la loi 60^e Vict., ch. 3, comme il apparaît aux comptes publics, page 7 et page 132.

Dans cette somme de \$13,133.28 est comprise celle de \$7,000 payée d'après l'ordre en conseil No 157, du 27 avril 1899. Cette somme a été

payée aux municipalités pauvres en dehors de la somme de \$13,000, item 23 du budget déjà mentionné, ce qui fait un total de \$20,000 accordés à ces municipalités. Dans le discours du budget pour l'année 1896-1897, la dernière année de pouvoir de nos adversaires, nous voyons à l'item 23 qu'ils n'avaient fait voter qu'une somme de \$20,000 pour cette fin. Nous avons donc doublé les subventions aux écoles pauvres.

Il est donc évident que nous avons dépensé la somme votée en répondant au désir de la législature et que nous avons employé aux mêmes fins la somme de \$13,133.38, votée en conformité de la loi 60 Viet., chap. 5.

L'ex-trésorier prétend que la somme de \$13,000, votée et portée dans le budget, n'a pas été dépensée et il a fait une citation du rapport de l'auditeur, page 12.

Mais si nous examinons en détail la page 12, nous voyons au contraire que cette somme de \$13,000 a été dépensée. Il est difficile de comprendre que l'ex-trésorier puisse commettre des erreurs de cette importance.

L'hon. ex-trésorier se félicite d'avoir été l'auteur de l'art. 60 Viet., chap. 3, relatif aux écoles élémentaires.

Personne n'a jamais nié que la loi ait été votée sous l'administration qui nous a précédés.

La section 3 de cette loi déclare que les \$50,000 en question seront affectées au développement de l'instruction élémentaire dans les municipalités pauvres, à venir en aide aux écoles où les ouvriers pourront recueillir l'instruction, à améliorer la situation des instituteurs des

écoles modèles et élémentaires, à fournir des livres gratuitement, et en général à assurer le développement de l'instruction primaire dans cette province, le tout suivant qu'il plaira de décider au lieutenant-gouverneur en conseil, et dans telles conditions qu'il lui plaira de spécifier.

Les détails de la dépense de \$13,133.28, auxquels je viens de faire allusion, sont donnés dans la réponse faite à cette chambre, le 8 février dernier, comme conséquence d'une motion du 31 janvier.

REPONSE DU 8 FEVRIER A UNE DEMANDE DE REX- SEIGNEMENTS DU 31 JANVIER 1900

1o Etat détaillé de l'item des comptes publics pour 1899, page 132, écoles élémentaires, 60 Viet., chap. 3. : \$13,133.28.

2o Copies de tous ordres en conseil autorisant cette dépense.

Emilien Daoust, Montréal, libraire, achat de cartes de la province No 117, o. c., 30 mars 1899. . . .	\$ 3,000.00
Le surintendant de l'instruction publique pour dépenses o. c., 434 du 14 juillet 1898, l'"Enseigne- ment Primaire". . . .	2,833.28
O. C., No 157, 27 avril 1899, municipalités pau- vres. . . .	7,000.00
O. C., No 225, 20 mai 1899, Ed. Record. . . .	300.00

\$13,133.28

Ce document est certifié exact
par l'auditeur de la province.

L'ex-trésorier dit encore : " J'ai-

